

SARL 213
57 RUE ANDRE JOINEAU
93310 LE PRE STGERVAIS
Siret : 98763980400036 Ape : 5610

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Monsieur CHIKH Abdelkader

Né(e) le 19/12/1971 à BORDJ BOU ARRERIDJ (ALGERIE) de nationalité ALGERIENNE
Demeurant au 7 ALLEE DU JEU DE BOULE
95200 SARCELLES

Ci-après dénommé les cédants,

Monsieur CHIKH Samir

Né le 19/11/2004 à BORDJ BOU ARRERIDJ (ALGERIE) de nationalité ALGERIENNE
Demeurant au 7 ALLEE DU JEU DE BOULE
95200 SARCELLES

Ci-après dénommés les cessionnaires,

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT ARRÊTÉ CE QUI SUIT PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société : « 213» SARL dont le siège social est situé 57 RUE ANDRE JOINEAU 93310 LE PRE ST GERVAIS sous le numéro de SIRET : 98763980400036 est une société qui exploite un fonds de commerce : « RESTAURATION RAPIDE»

Le Gérant : **Monsieur Abdelkader CHIKH**

Elle a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 29/02/2024 à LE PRE ST GERVAIS Son capital s'élève à la somme de 15 000 Euros, divisé en 150 parts sociales.

ORIGINE DE LA PROPRIÉTÉ

Monsieur Abdelkader CHIKH possède dans cette société 120 parts sociales de 100 euros chacune, qui lui ont été attribuées en représentation de son apport.

Monsieur Samir CHIKH possède dans cette société 30 parts sociales de 100 euros chacune, qui lui ont été attribuées en représentation de son apport.

CECI EXPOSE IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT DÉCLARATIONS

Monsieur Abdelkader CHIKH déclare

- qu'il est résident français au sens de la réglementation sur les changes;
- qu'il dispose de la pleine capacité juridique d'aliéner;
- que les parts sociales cédées sont libres de tous nantissements de tous droits quelconques.

Monsieur Samir CHIKH déclare

- qu'il est résident français au sens de la réglementation sur les changes;
- qu'il dispose de la pleine capacité juridique d'aliéner;
- que les parts sociales cédées sont libres de tous nantissements de tous droits quelconques.

CESSION

Par les présentes, **Monsieur Abdelkader CHIKH** cède et transporte à **Monsieur Samir CHIKH** sous les garanties ordinaires de fait et de droit aux cessionnaires qui acceptent, **45** parts sociales de ladite Société qui lui appartiennent, avec tous les droits et les obligations y attachés.

Le cessionnaire est propriétaire des actions cédées à compter de ce jour, il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuée aux dites parts.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à compter de la date de cession.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

PRIX

La cession entre **Monsieur Abdelkader CHIKH** et **Monsieur Samir CHIKH** est consentie et acceptée moyennant le prix de 100 Euros par parts sociales cédée, soit un prix global de **4500 euros** pour lesquels le cédant reconnaît avoir reçu et lui donne bonne et valable quittance.

Dont quittance, sous réserve

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt original du présent acte au siège social contre remise par la Gérance d'une attestation de ce dépôt.

AGRÉMENT DE LA CESSION

Monsieur Samir CHIKH et Monsieur CHIKH Abdelkader a été agréés en qualité de nouveaux associés conformément aux stipulations de l'article 9 des statuts par l'assemblée des associés tenus ce même jour.

DECLARATIONS FISCALES

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que la Société 213 est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées représentent des apports en numéraire. Il

déclare également que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

FORMALITÉS - POUVOIRS

La présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires au Greffe du Tribunal de Commerce.

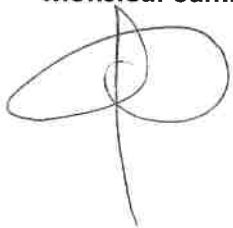
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

FRAIS

Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par les cessionnaires qui s'y obligent, à l'exception de ceux consécutifs à la modification des statuts qui seront à la charge de la Société.

Fait le 31 Mars 2025, à LE PRE ST GERVAIS
en CINQ originaux

Monsieur Samir CHIKH

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' and 'C' intertwined, with a vertical line extending downwards from the bottom of the 'C'.

Monsieur Abdelkader CHIKH

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical line extending downwards.

